

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
2 mars 2020

- **Présent.e.s** : Mme DELLAC, Mme ARRIEU, M. AUGER, M. BLUM, Mme CHARBONNIER (représentant Mme Robert-Hausglustaine), Mme CONSTANT-ACOCA, M. FROELICHER (représentant Mme Bourreau), Mme GROSBOIS, M. GOMEZ, M. MOLIN, Mme PAUL-BERNARD, Mme PERROT, M. VASSALLO, Mme VIALLARD
- **Excusé.e.s** : M. BLUTEAU, M. DESLOQUES, M. DUBRAC, Mme EHNY, M. MOUFFLET
- **Pouvoirs** : M. BATAILLY (à M. Auger)
- **Invités** : M. MEIER, directeur, M. GODIN (administration du Conseil départemental)

En l'absence de Mme DELLAC en début de réunion, Mme GROSBOIS, Vice-Présidente du Conseil départemental, ouvre la séance et en rappelle l'ordre du jour :

I – APPROBATION DES MEMBRES

II - ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL 2020

III - QUESTIONS DIVERSES

I – APPROBATION DES MEMBRES

Mme GROSBOIS expose :

Lors de sa réunion du 24 juin 2019, l'Assemblée générale de Seine-Saint-Denis Tourisme a adopté de nouveaux statuts, au terme desquels, entre autres modifications, a été substitué à la désignation par les statuts des membres actifs, **une logique d'adhésion sans limitation de nombre.**

Il a ainsi été décidé que puissent devenir membres actifs de l'association les personnes physiques ou morales qui le souhaitent et qui s'acquittent de leur cotisation annuelle.

Il est à noter que subsiste dans les nouveaux statuts la notion de membres de droit, et que ceux-ci sont :

- Le Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
- Deux Vice-Présidents du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ou conseillers départementaux délégués désignés par son Président
- Quatre représentants du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
- Le Président du Comité régional du tourisme Paris-Ile-de-France ou son représentant

- Un représentant de la Chambre de commerce et d'industrie Seine-Saint-Denis
- Un représentant de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Seine-Saint-Denis
- Un représentant des offices de tourisme et syndicats d'initiative dotés de la personnalité morale en Seine-Saint-Denis et un représentant de leur union départementale

Lors de sa réunion du 27 novembre 2019, notre Conseil d'Administration a procédé à l'approbation de premières demandes d'adhésion à Seine-Saint-Denis Tourisme. Il s'agit de :

Collectivités :

- **La Ville du Raincy**

Grands équipements culturels :

- **Le Musée de l'air et de l'espace**
- **Le Stade de France**
- **Le Centre des Monuments Nationaux**
- **Le Parc de La Villette**

Organismes de formation :

- **L'ENS Louis Lumière**
- **L'Institut National du Patrimoine**

Entreprises :

- **La RATP**
- **Aéroports de Paris**

Associations :

- **Le Comité départemental Olympique et sportif français 93**
- **La Fédération nationale de Randonnée Pédestre 93**
- **Empartance IDF**
- **Le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement**

Depuis lors, les organismes suivants ont adressé une demande d'adhésion :

Collectivités :

- **La Ville de Tremblay-en-France**
- **La Ville de Livry-Gargan**
- **Plaine Commune**

Organismes de formation :

- **Université Sorbonne Paris-Nord (ex-Paris 13)**

Entreprises :

- **Air-France**

Secteur de l'hôtellerie :

- **Le Novotel Paris Est**
- **La Maison Montreau**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration APPROUVE les adhésions demandées.

II – ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL 2020

Mme DELLAC reprend la présidence de la réunion et laisse la parole à **Mme PERROT**, pour présenter le budget prévisionnel 2020 de Seine-Saint-Denis Tourisme.

Mme PERROT, Trésorière, expose :

La nouvelle convention triennale conclue entre Seine-Saint-Denis Tourisme et le Département couvre les années 2019 à 2021. Elle prévoit une baisse de la subvention départementale de l'ordre de 3% par an, ajustée sur la lettre de cadrage budgétaire qui s'applique aux autorisations de dépense de l'administration départementale pour la section fonctionnement.

Avec une nouvelle contraction de 33.500 €, la baisse de la subvention départementale reste moins forte que lors des années 2016-2018, mais vient contracter un budget déjà corseté.

Seine-Saint-Denis Tourisme a fait surtout face à cette situation en mobilisant d'autres financements, principalement pour *L'Eté du canal*, mais également par des économies de gestion. En 2020 est envisagée la réduction des charges structurelles de *l'Eté du canal* impliquant un raccourcissement de sa durée.

Le budget qui est soumis à l'approbation du Conseil d'administration pour l'année 2020¹ demeure donc inscrit dans la perspective d'un élargissement des financements externes de façon à rester dans un étiage comparable aux dernières années (2,46 M€ en 2016 - 2,36 M€ en 2017 - 2,41 M€ en 2018 - 2,36M€ en 2019 - 2,25M€ en 2020). La part de la subvention départementale n'y représente plus désormais qu'environ 52 % des ressources de l'association (contre 59% il y a trois ans, ce qui en fait, et de loin, le Comité départemental de tourisme proportionnellement le moins subventionné de France).

La mise en œuvre opérationnelle du GIE *#ExploreParis*, à compter du 1^{er} juillet 2020, conduit à ce qu'une partie des produits et des charges liés à l'activité de commercialisation des visites soit pour la première fois dissociée de la comptabilité de l'association – hors *Eté du canal* – alors que dans les exercices précédents ils y étaient mêlés.

Il est rappelé que le contrat constitutif du GIE a été approuvé par le CA du 4 juin 2019 et les représentants de Seine-Saint-Denis Tourisme à ses instances ont été nommés par le CA du 27 novembre 2019.

Avec 2,25 M€, le budget d'ensemble affiche ainsi une rétractation d'environ 120.000 € (ramenée à 61.000 € en y incorporant les résultats d'exploitation d'*#ExploreParis*), amplifiée par des économies de charges de structure et une réduction de la durée de l'Eté du canal : 7 week-ends au lieu de 8.

1 – Les charges

Les charges de personnel s'élèvent à 1,35 M€. Elles sont stables par rapport au budget prévisionnel 2019 (mais en baisse par rapport au réalisé de 2019, qui les situera probablement autour de 1,45 M€ du fait des frais pour départ anticipé). L'**effet de GVT est neutralisé** par le renouvellement partiel de l'effectif. La charge nette est donc structurellement stabilisée et comprend la réalisation d'un recrutement attendu pour le service développement en milieu d'année.

¹ Les documents budgétaires figurent en annexe du présent PV de délibération

Les charges de structure diminuent légèrement, notamment du fait de l'internalisation de l'ensemble de la comptabilité et de la gestion de personnel (arrêt des honoraires d'expertise comptable).

Les cotisations augmentent, du fait des nouveaux statuts qui autorisent désormais les adhésions volontaires. Avec 20.000 € envisagés pour 2020, la cotisation devient une recette substantielle à part entière.

Les charges diverses demeurent faibles après le regroupement de l'ensemble de nos comptes sur l'établissement bancaire qui pratique les meilleures conditions.

La dotation aux amortissements reste stable avec un parc informatique récemment renouvelé.

Les charges de promotion reculent de 23 000 €. Cette baisse est notamment liée au fait que 2020 est une année sans organisation de l'événement biennal *Tendance Mice* (et s'accompagnera d'une baisse de même niveau des produits correspondant). Elle est contrebalancée par des dépenses nouvelles liées à la production de nouveaux supports de promotion pour le tourisme d'affaire ainsi que pour le tourisme d'agrément, charges partiellement compensées par des produits issus de revenus publicitaires.

Hors activité commerciale et actions de développement touristique de L'été du canal, les charges s'élèvent donc à 1 633 870 €, soit en baisse de 3% par rapport à 2019.

2 – Les produits

Avec **1,19 M€**, la **subvention départementale** est à nouveau en baisse de 33 500 €.

La subvention de la Ville de Paris est estimée à 49.000 €, comme les années précédentes, le doublement attendu pour accompagner les activités de *L'Été du canal* sur le canal Saint-Denis dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques ne s'étant finalement pas concrétisée en 2019, et les perspectives étant incertaines à l'heure de concevoir le budget prévisionnel.

La subvention **d'Est-ensemble** est estimée à un niveau maintenu de 33.000 €. Elle recouvre notamment une reconduction de l'accompagnement des territoires pendant *L'Été du canal* pour 20.000 € ainsi que de l'organisation d'une grande Randonnée de valorisation du projet de Parc des hauteurs pour 11.000 €. Toutefois, une augmentation de la contribution d'Est ensemble en 2020 pour renforcer l'accompagnement de *L'Été du canal* pourrait être délibérée par la nouvelle mandature. L'engagement de l'EPT dans un schéma de développement touristique à plusieurs années laisse par ailleurs entrevoir de nouveaux espaces de collaboration pour les périodes à venir.

La subvention de **Plaine commune**, prévue à 33.000 € marque une légère baisse correspondant à une réduction de l'engagement de l'EPT dans la diffusion des dépliant touristiques déjà effective en 2019.

La **Région Ile-de-France**, qui a contribué en 2019, pour la première fois, à hauteur de 50.000 € au développement de *L'Été du canal* sur le canal Saint-Denis notamment pourrait monter sa participation à 70.000 € en 2020.

La **contribution des partenaires** privés de *L'Été du canal* est évaluée à 327.000 €. Ce montant manifeste une stabilisation par rapport au budget réalisé en 2019. La tenue de cet objectif imposera des efforts dans la recherche de nouveaux partenaires privés et parapublics.

Les produits divers restent stables par rapport à 2019.

Les produits liés aux actions de **promotion et de communication** proviennent des ressources publicitaires escomptées en lien avec la production de nouveaux supports promotionnels.

Hors activité commerciale et actions de développement touristique de l'Été du canal, les produits s'élèvent donc à 1 787 640 € et diminuent donc de presque 45 000 € par rapport au budget 2019.

3 – Les charges et produits de l'activité de commercialisation et de développement touristique de l'Été du canal

Le budget prévoit une augmentation en volume de la production d'activités gratuites notamment avec le projet Marne.

Les recettes et les dépenses de *l'Été du canal* sont en baisse du fait de la réduction du nombre de jour d'exploitation (14 au lieu de 16).

Le recul des ventes comme des achats liées aux activités destinées au public individuel ne traduit pas une prévision de baisse de volume. Il est principalement lié au transfert d'exploitation de la boutique en ligne *#ExploreParis* au GIE éponyme le 1^{er} juillet 2020. Aussi, la comptabilisation des recettes et des dépenses ne sera plus supportée par Seine-Saint-Denis Tourisme. Seules les commissions dues et les recettes de *l'Été du canal* apparaîtront dans nos comptes.

Les ventes groupes et les achats afférents restent stables par rapport à 2019 avec tout de même une ambition affirmée d'enregistrer une hausse légère de la marge commerciale, avec notamment un effet plus marqué de l'augmentation des frais de dossiers intervenue en milieu d'année dernière.

Enfin, les revenus liés aux réservations hôtelières en ligne continuent d'anticiper un recul (32%), notamment du fait de la forte concurrence sur ce marché où Google a pris place.

Il est proposé, en compensation, d'ouvrir d'avantage nos recettes aux affichages publicitaires sur nos sites internet, de façon à viser un doublement de leur produit et retrouver leur niveau de 2017.

La présidente ouvre la discussion sur le projet de budget 2020.

Elle souligne la qualité du travail réalisé par l'équipe de Seine-Saint-Denis Tourisme et ses efforts pour faire vivre l'ADT, en améliorer l'image et consolider en profondeur ses relations avec les acteurs de terrain. Elle rappelle la vigilance qui est la sienne sur la question de la subvention consentie par le Département, mais aussi la situation financière de celui-ci, marquée par une baisse continue de la dotation de l'Etat malgré une augmentation forte des prestations sociales.

Elle cite notamment la prestation de compensation du handicap, les efforts conséquents entrepris en direction des personnes âgées (carte IKARIA, carte AMETYSTE +, etc.), les efforts d'investissement dans les collègues...

La Seine-Saint-Denis a beau être le département le plus jeune et le plus pauvre de France, il lui est imposé de respecter les règles communes, avec un effet pervers lié au fait que l'Etat conditionne désormais sa dotation aux baisses effectives des charges de fonctionnement de la collectivité, ce qui annihile les efforts

faits pour accroître les recettes, et en particulier la récupération de 30 millions d'euros du fonds de péréquation.

M. FROELICHER déplore que les marges d'action s'avèrent ainsi de plus en plus minces.

Une discussion s'installe sur la question particulière du développement touristique en lien avec la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Mme PERROT souhaite que cette échéance s'avère effectivement mobilisatrice, et que les organismes tels que Seine-Saint-Denis Tourisme, qui joueront un rôle concret dans cette mobilisation, puissent bénéficier des financements nécessaires.

M. MEIER expose les perspectives en matière de tourisme olympique, en précisant que leur concrétisation repose sur la possibilité de finaliser un recrutement au service Développement. Il informe de pistes de travail autour de la généralisation de la taxe de séjour pour accroître les recettes liées à la taxe additionnelle versée au Département, mais aussi à la Société du Grand Paris.

Mme DELLAC rend compte d'une réunion bilatérale qui s'est tenue récemment avec la SOLIDEO, notamment autour des projets pouvant entrer dans le cadre de l'Olympiade culturelle, et précise que le COJOP est toujours en phase de réflexion sur ce point.

Mme GROSBOIS rappelle que pour la Seine-Saint-Denis, l'objectif reste que les JOP bénéficient sur le long terme aux habitant.e.s et au territoire. Sur le plan de l'emploi, le Département s'est engagé sur des Jeux « 100% inclusion », avec des clauses concrètes dans les marchés de construction et les allotissements.

M. MOLIN informe le Conseil d'administration des relations contractuelles nouées entre l'université et la SOLIDEO pour la valorisation patrimoniale des futurs sites olympiques, et fait part de sa colère devant la politique de l'Etat vis-à-vis du département, comme si tout était fait pour que la Seine-Saint-Denis reste pauvre.

Mme DELLAC rebondit pour souligner que la richesse de la Seine-Saint-Denis réside dans ses habitant.e.s et ses acteur.trice.s, et cite Ladj Ly dont le film *Les Misérables* a obtenu 4 Césars, dont celui du meilleur film cette année.

M. VASSALLO propose de récupérer et transmettre à Seine-Saint-Denis Tourisme des informations sur le montant que représente la taxe additionnelle versée au Département pour les 9 villes de Plaine Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration APPROUVE le budget 2020 qui sera présenté, pour information, à l'Assemblée générale.

III – QUESTIONS DIVERSES

La présidente demande si des participant.e.s ont des questions diverses à soulever.

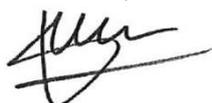
M. GOMEZ évoque l'impact très fort du Coronavirus sur l'activité d'Air France, et alerte sur les conséquences que cela pourrait avoir sur l'emploi en Seine-Saint-Denis, précisant que 20.000 de ses salarié.e.s sont des résident.e.s du département.

Mme ARRIEU confirme la tendance constatée à un ralentissement net de l'activité aéroportuaire au 2 mars 2020.

M. BLUM apporte des éléments complémentaires sur les prémisses de la crise quant à la fréquentation touristique, et évoque un impact potentiellement très lourd, probablement comparable à celui constaté en 2001 après les attentats du 11 septembre, et marque une préoccupation particulière pour le tourisme d'affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, **Mme DELLAC** lève la séance.

La Présidente,



Dominique DELLAC
Conseillère départementale
de la Seine-Saint-Denis



ANNEXES

- I - BUDGET PREVISIONNEL 2020 APPROUVE PAR LE CA**
- II - PRESENTATION COMPARATIVE DES BUDGETS PREVISIONNELS 2019 ET 2020**
- III - PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT (GRAPHIQUE)**
- IV - PART DES SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES DES ADTs**

BUDGET PREVISIONNEL 2020

approuvé par le Conseil d'administration du 2 mars 2020

CHARGES		2 246 650	PRODUITS		2 246 650
RESSOURCES HUMAINES		1 348 050	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL		1 189 500
Salaires		887 300			
Charges		353 380			
Taxe sur les salaires		52 810			
Autres charges et formation		54 560			
FRAIS GENERAUX		106 850	AUTRES SUBVENTIONS		185 000
Loyers et charges		18 200	Région Ile-de-France		70 000
Assurances		3 050	Est Ensemble		33 000
Télécommunications		11 000	Plaine Commune		33 000
Frais postaux		1 500	Ville de Paris		49 000
Energie		7 000			
Mission réception		12 000			
Maintenance		4 500			
Informatique		5 500			
Entretien et réparation		20 500			
Honoraires		10 000			
Documentation		5 000			
Fournitures		4 000			
Taxes diverses		4 600			
COTISATIONS - ADHESIONS		11 000	AUTRES PARTENAIRES		327 000
Tourisme & Territoires		7 530			
APS		1 820			
Divers		1 650			
OBSERVATION ET ETUDES		4 400	COTISATIONS ADHERENTS		20 000
CHARGES DIVERSES		7 200	PRODUITS DIVERS		10 000
Charges financières et services bancaires		2 200	Produits exceptionnels et financiers		5 200
Charges exceptionnelles		5 000	Participation aux actions de formation		4 800
PROMOTION ET COMMUNICATION		140 770	PROMOTION ET COMMUNICATION		56 140
Tourisme Affaires		17 300	Affaires		3 990
Tourisme Agréments et loisirs		123 470	Agréments et loisirs		52 150
DOTATION AUX AMMORTISSEMENTS		15 600			
DEVELOPPEMENT ET PRODUCTION		612 780	VENTE DE PRESTATIONS		459 010
Activités destinées aux groupes		250 480	CA Groupes		300 000
Activités destinées aux individuels		114 250	CA Indiv		30 500
Navettes fluviales Eté du canal		129 350	CA Eté du Canal - croisières		80 810
Activités gratuites		118 700	CA Eté du Canal - navettes		28 000
			Commissions		7 500
			Revenus publicitaires		12 200

Présentation comparative des budgets prévisionnels 2020 et 2019 approuvés par le Conseil d'administration du 2 mars 2020

	2019	2020		2019	2020
CHARGES	2 361 400	2 246 650	PRODUITS	2 361 400	2 246 650
RESSOURCES HUMAINES	1 376 800	1 348 050	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	1 223 000	1 189 500
Salaires	902 100	887 300			
Charges	382 000	353 380			
Taxe sur les salaires	41 700	52 810			
Autres charges et formation	51 000	54 560			
FRAIS GENERAUX	112 700	106 850	AUTRES SUBVENTIONS	168 500	185 000
Loyers et charges	18 300	18 200	Région Ile-de-France	-	70 000
Assurances	3 100	3 050	Est Ensemble	35 500	33 000
Télécommunications	11 400	11 000	Plaine Commune	33 000	33 000
Frais postaux	1 300	1 500	Ville de Paris	100 000	49 000
Energie	6 600	7 000			
Mission réception	13 700	12 000			
Maintenance	3 900	4 500			
Informatique	4 100	5 500	AUTRES PARTENAIRES	331 300	327 000
Entretien et réparation	20 600	20 500			
Honoraires	17 300	10 000			
Documentation	3 700	5 000			
Fournitures	4 100	4 000			
Taxes diverses	4 600	4 600			
COTISATIONS - ADHESIONS	10 300	11 000	COTISATIONS ADHERENTS	10 000	20 000
Tourisme & Territoires	8 500	7 530			
APS	1 700	1 820			
Divers	100	1 650			
OBSERVATION ET ETUDES	5 400	4 400			
CHARGES DIVERSES	5 600	7 200	PRODUITS DIVERS	11 400	10 000
Charges financières et services bancaires	2 100	2 200	Produits exceptionnels et financiers	4 400	5 200
Charges exceptionnelles	3 500	5 000	Participation aux actions de formation	7 000	4 800
PROMOTION ET COMMUNICATION	163 000	140 770	PROMOTION ET COMMUNICATION	88 300	56 140
Tourisme Affaires	42 800	17 300	Affaires	40 600	3 990
Tourisme Agréments et loisirs	120 200	123 470	Agréments et loisirs	47 700	52 150
DOTATION AUX AMMORTISSEMENTS	15 600	15 600			
DEVELOPPEMENT ET PRODUCTION	672 000	612 780	VENTE DE PRESTATIONS	528 900	459 010
Activités destinées aux groupes	249 000	250 480	CA Groupes	290 000	300 000
Activités destinées aux individuels	166 800	114 250	CA Individuels	85 200	30 500
Navettes fluviales Eté du canal	142 100	129 350	CA Eté du Canal - croisières	96 000	80 810
Activités gratuites	114 100	118 700	CA Eté du Canal - navettes	40 500	28 000
			Commissions	11 000	7 500
			Revenus publicitaires	6 200	12 200

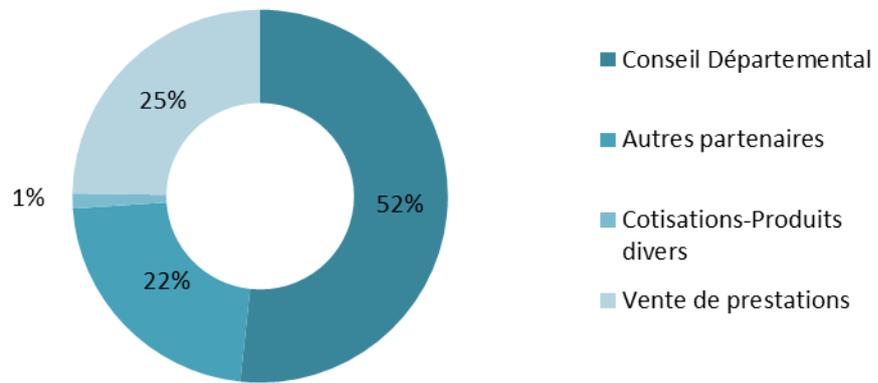
Part de l'activité du GIE #ExploreParis relevant de Seine-Saint-Denis Tourisme

ACTIVITES DESTINEES AUX INDIVIDUELS	54 500	CA INDIVIDUELS	54 500
--	---------------	-----------------------	---------------

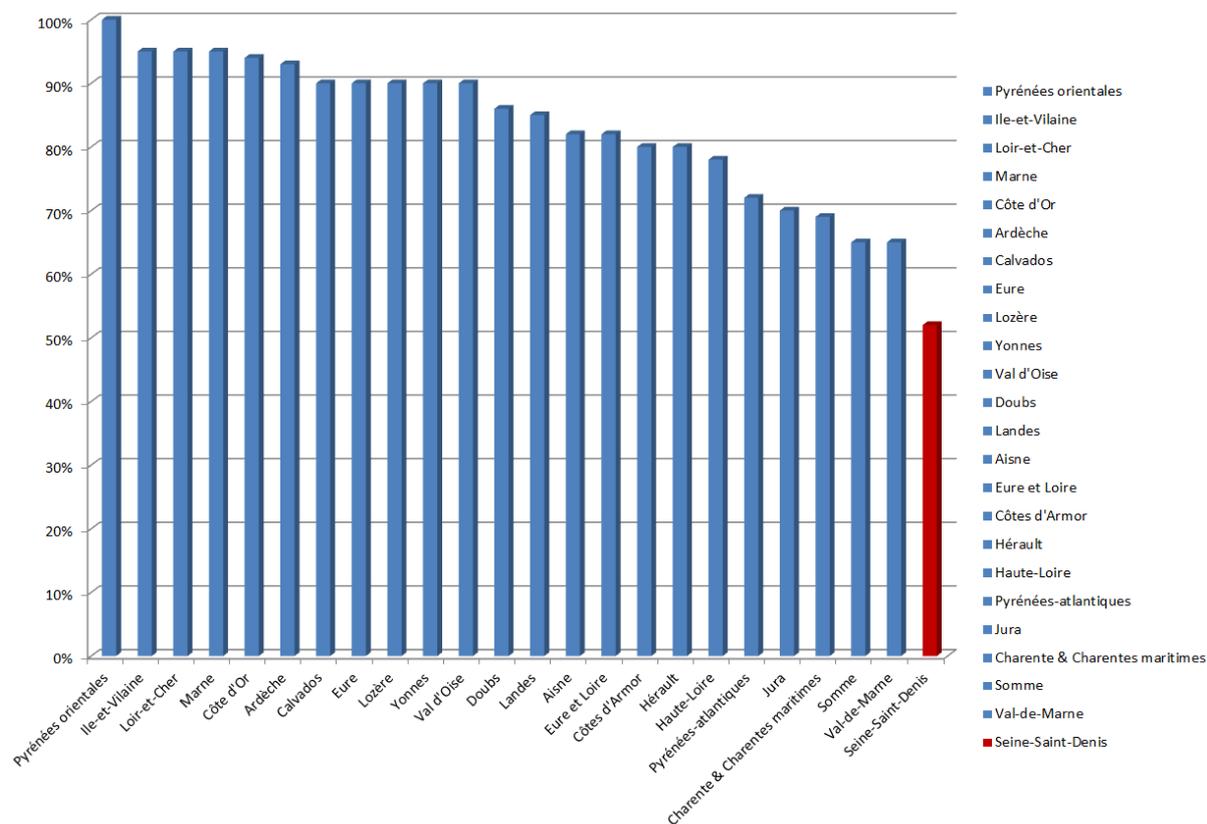
BUDGET CONSOLIDE

TOTAL CHARGES	2 361 400	2 301 150	TOTAL PRODUITS	2 361 400	2 301 150
----------------------	------------------	------------------	-----------------------	------------------	------------------

Sources de financements 2020



Part des subventions départementales dans les budgets des Comités départementaux du tourisme



(enquête déc 2019 auprès des directeurs d'ADTs)